



A Yvetot, le 22 décembre 2022

*Services Techniques Municipaux*

Lettre de consultation

Réf : F.A./GL/LA/PL/ML/D2022-289  
Affaire suivie par Philippe LEBLANC / Murielle LAMANT  
Téléphone : 02.32.70.44.80.  
Courriel : philippe.leblanc@yvetot.fr / murielle.lamant@yvetot.fr

**OBJET** : Travaux d'abattage d'arbres – rues des Zigs Zags et du Grand Fay à YVETOT.  
**Nos Références** : Marché n°2022-DST-20

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le détail des travaux relatifs aux travaux d'abattage d'arbres sis rues des Zigs Zags et du Grand Fay à YVETOT.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me transmettre une proposition de tarif relative à ces travaux, par mail à l'adresse suivante murielle.lamant@yvetot.fr, avant le **LUNDI 30 JANVIER 2023 – 16H30.**

Les visites des entreprises pourront se dérouler sur rendez-vous pris auprès de Monsieur LEBLANC, technicien en charge du suivi de ces travaux,  
- du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023  
- du lundi 23 janvier 2023 au vendredi 27 janvier 2023

Monsieur LEBLANC, technicien en charge du suivi de ces travaux se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire qu'il vous serait utile de connaître.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.



Pour le Maire et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Virginie BLANDIN



## Détail des travaux

La présente consultation concerne :

L'abattage d'arbres sur la commune d'Yvetot.

### **Descriptif des travaux :**

Les prestations effectuées par entreprise comprendront l'abattage, le broyage des petites branches, l'évacuation du bois et arasement des souches pour 65 arbres sur le Manoir du Fay sis rue des Zigs Zags et pour 2 arbres sis rue du Grand Fay.

### **Détail technique de la prestation :**

\* Abattage au sol des 65 arbres dans le parc du Manoir sur un talus sis le long de la rue du Chant des Oiseaux

\* Abattage des 2 arbres par démontage sur la Rue du Grand Fay sur un talus bordant un bassin de rétention d'eaux pluviales.

Coupe des souches à blanc (arasement) de l'ensemble des 67 arbres et évacuation comprise.

Les entreprises devront prendre en compte la revalorisation des troncs, branches ou broyage dont ils auront le bénéfice, ce point devra être décrit avec la remise de l'offre.

Le chantier devra être effectué entre le 1<sup>er</sup> février 2023 et le 15 avril 2023

### **Mise en sécurité**

Les routes devront être fermées à la circulation pendant les opérations d'abattage. Un arrêté municipal devra être demandé aux Services Techniques Municipaux, sis au n°3 de la rue de l'Enfer par l'entreprise, 15 jours avant les travaux.

La signalisation pour la fermeture des routes et les déviations seront à la charge du titulaire.

La commune informera les usagers par voie de presse et par des bulletins dans les boîtes aux lettres, les riverains concernés.

La commune demandera dans la mesure du possible de pouvoir libérer sur le temps du midi la circulation et d'ouvrir le soir la circulation de toutes les rues.

Il sera demandé de laisser l'accès aux secours et aux services.

Pour des mesures exceptionnelles, il sera demandé à l'entreprise de libérer les rues fermées sur une période courte d'une journée la semaine en vu de la collecte des ordures ménagères par la communauté de commune.

Le responsable du service environnement informera le titulaire des horaires de passages.

### **Connaissance des lieux**

L'entreprise devra prendre connaissance des lieux, préserver et s'adapter pour les opérations d'abattage, le broyage et l'évacuation .

Si besoin les lignes aériennes seront mises en sécurité, le titulaire devra en faire la demande auprès du concessionnaire.

Lieu du Manoir du Fay, Rue du Grand Fay, Rue du Manoir du Fay, Rue Chant des oiseaux, Rue des Zig Zags.

Le responsable du service environnement assurera le marquage des arbres à abattre conformément aux diagnostics de l'office Nationale des forêt de 2021.

L'entreprise devra prendre rendez-vous avec le Responsable du service Environnement à cette occasion.

Un plan des arbres à abattre des deux sites est fourni en pièce jointe.

### **Remise en état des lieux**

Le terrain devra rester en l'état du début à la fin des travaux.

Un balayage mécanique sera réalisé par l'entreprise à la fin des travaux

En cas de dégradation, la remise en état des sites d'intervention seront à la charge de l'entreprise.

### **Contenu de l'offre :**

- o Un devis mentionnant le prix de la prestation proposée correspondant au descriptif et détails techniques
  
- o Le candidat devra préciser le délai entre la réception de la commande et la planification des travaux d'abattage

### **Critères de choix, notation :**

- o Le prix 80 %
- o Le délai d'intervention à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux 20 %

### **Date limite et lieu de remise des offres :**

L'offre du candidat devra parvenir à la Mairie d'Yvetot

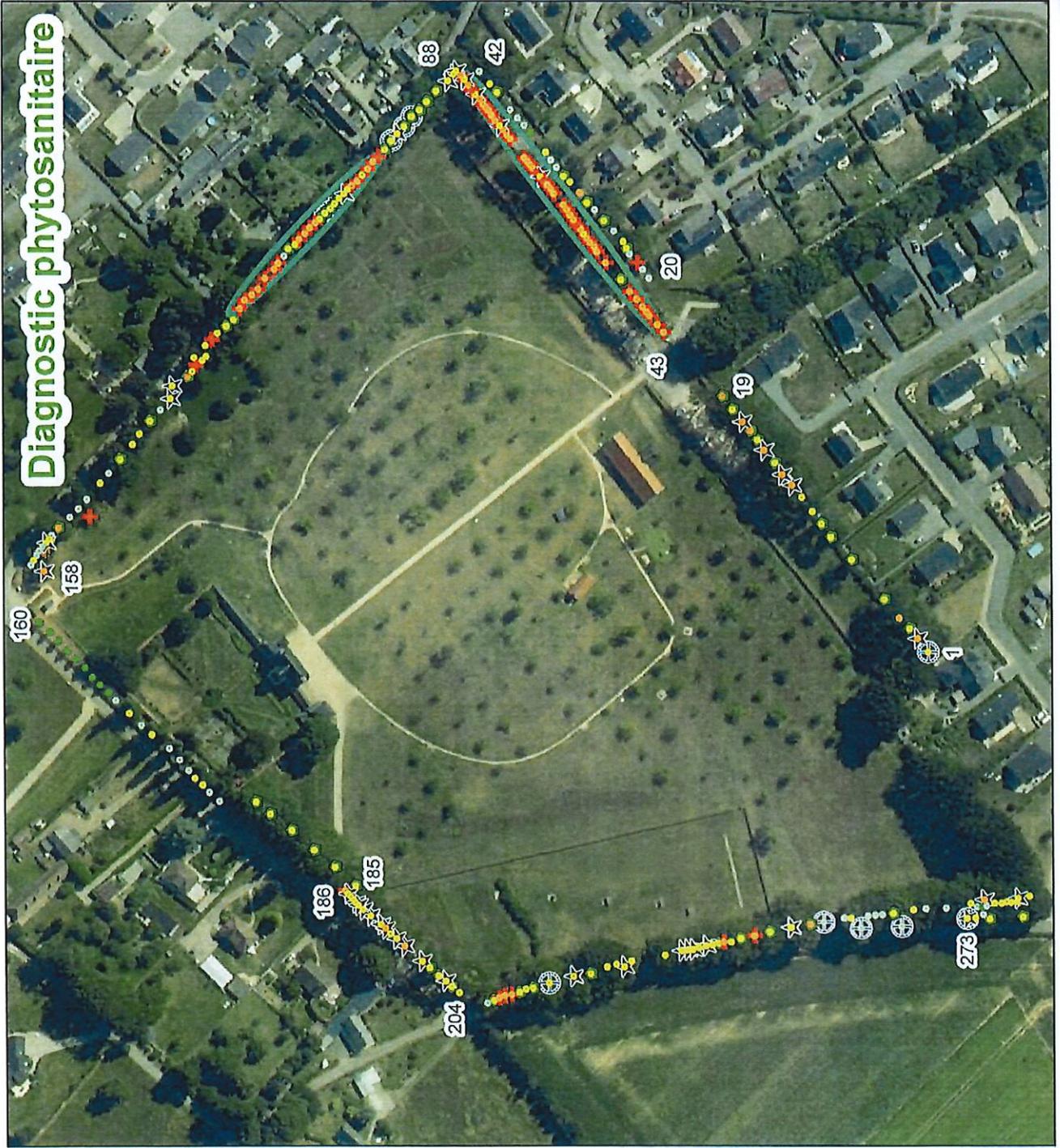
- par mail : [murielle.lamant@yvetot.fr](mailto:murielle.lamant@yvetot.fr) et [philippe.leblanc@yvetot.fr](mailto:philippe.leblanc@yvetot.fr), à l'attention de Monsieur LEBLANC **pour le lundi 30 janvier 2023 - 16h30** , dernier délai.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre M. Philippe LEBLANC  
Services Techniques Municipaux – Responsable du service environnement – Mairie  
d'YVETOT (76190)

Tel : 02.32.70.44.80 / 06.98.76.06.47

# Diagnostic phytosanitaire

- Client :  
Commune d'Yvetot  
Localisation :  
Manoir du Fay
- Etat général
- A : Défauts mineurs
  - B : Défauts modérés
  - C : Défauts moyens
  - D : Défauts majeurs
  - E : Défauts rédhibitoires
- Travaux de mise en sécurité
- ✚ Abattage
  - ★ Taille de Mise en Sécurité
  - ▭ Tronçon abattage
- Travaux à prévoir
- ▲ Taille de reconstruction
  - ◆ Taille d'entretien
  - ⊕ Taille de cohabitation



Client :  
Commune d'Yvetot  
Localisation :  
Rue du grand Fay

#### Etat général

- A : Défauts mineurs
- B : Défauts modérés
- C : Défauts moyens
- D : Défauts majeurs
- E : Défauts rédhibitoires

#### Travaux de mise en sécurité

✚ Abattage

★ Taille de Mise en Sécurité

#### Travaux à prévoir

▲ Taille de restructuration

◆ Taille d'entretien



Agence Etude et Expertise  
Pôle Arbre Conseil  
17/09/2021

# Diagnostic phytosanitaire

